

BUREAU

Séance du 5 novembre 2021

Délibération BU_20211105_004

Convention départementale entre la préfecture de l'Indre, le SDIS 36 et GrDF

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention à intervenir entre l'Etat, GrDF et le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ;

DECIDE :

Article unique. La convention à intervenir entre l'État, GrDF et le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre, relative à la procédure de gaz renforcée est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

Marc FLEURET